



Extrait du Accompagnement vers l'emploi

<http://emploi.spf75.org/Les-allocations-familiales>

# Les allocations familiales

- Aides Sociales
- Prestations et aides de la CAF
- 

Date de mise en ligne : mercredi 21 mars 2012

---

**Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés**

---

Elles sont versées à partir :

- ▶ du 2e enfant à charge,
- ▶ depuis le mois suivant la naissance ou l'accueil de l'enfant.

La famille doit avoir au moins 2 enfants de moins de 20 ans.

Une majoration peut être versée lorsque l'enfant a atteint 14 ans.

Cependant, l'aîné d'une famille de 2 enfants ne peut pas percevoir cette majoration.

Une allocation forfaitaire est versée pendant 12 mois maximum aux familles de 3 enfants ou plus dont l'aîné atteint son 20<sup>e</sup> anniversaire.

En cas de résidence alternée, au domicile de chacun des parents, d'un ou plusieurs enfants, les Af peuvent être partagées entre les parents.